

CONCOURS D'ANIMATION ARTISTIQUE  
**RAPPORT DU JURY**

BÂTIMENT

**ANCIENNE POLICLINIQUE**

rue du Docteur César Roux 19 - Lausanne





**1. Contexte**

**2. Données générales**

- 2.1 Maître de l'ouvrage – Organisateur
- 2.2 Artistes invités
- 2.3 Objet
- 2.4 Calendrier
- 2.5 Composition du jury

**3. Jugement**

- 3.1 Projets retenus
- 3.2 Sélection

**4. Analyse des projets**

- 4.1 «De la polyclinique à la grotte»  
Renate Buser
- 4.2 «Photographie»  
Frédéric Cordier
- 4.3 «Badigeon»  
Ariane Epars
- 4.4 «-»  
Patrick Tschudi
- 4.5 «Out of control»  
Philippe Decrauzat

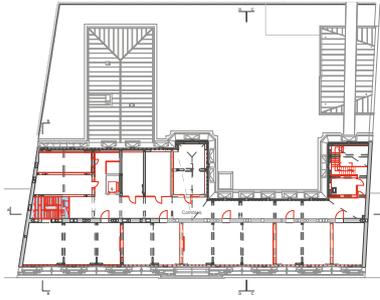
**5. Recommandation du jury**

**6. Conclusion**

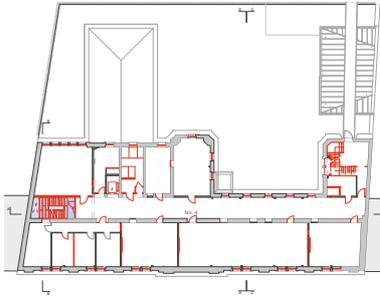
**7. Signatures**

- 7.1 Approbation du rapport et signatures

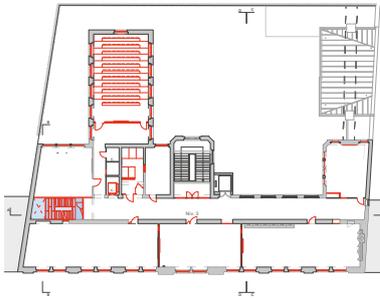
Combles



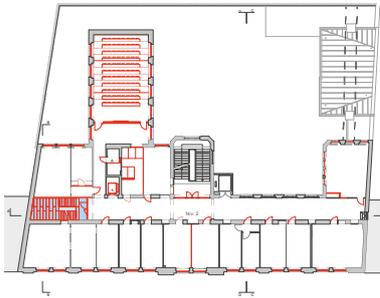
4<sup>e</sup>



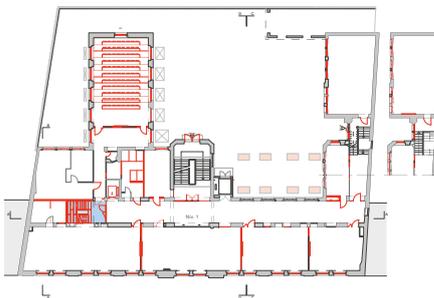
3<sup>e</sup>



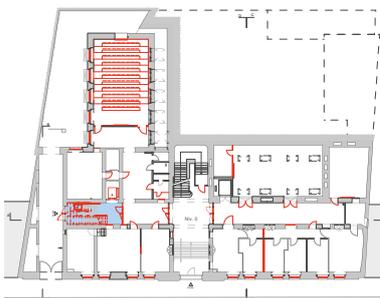
2<sup>e</sup>



1<sup>er</sup>



Rez



 zone d'intervention pour l'œuvre artistique

## 1. Contexte

Le bâtiment de César-Roux 19 a été construit en 1900, à la suite d'un concours d'architecture, afin d'accueillir la Policlinique universitaire de Lausanne. Il a été utilisé comme tel jusqu'en 2002, date à laquelle la nouvelle Policlinique a été mise en service à l'avenue du Bugnon.

Durant son exploitation, pendant plus d'un siècle, le bâtiment a subi de nombreuses interventions pour adapter ses locaux à l'évolution des techniques médicales. Il en a résulté qu'à chaque nouvelle modification de la configuration des lieux, des éléments de construction et des installations techniques devenus obsolètes ont dû être assainis. On peut relever en particulier des éléments de faux plafonds, et d'installations techniques.

En 2003 et 2004, le bâtiment a fait l'objet de quelques travaux d'aménagement intérieur (revêtements, câblage universel, ...) en vue d'accueillir des unités du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), pendant la rénovation du bâtiment de Champ-de-l'Air.

Afin de mettre en place une stratégie de conservation du bâtiment, le SIPAL a, depuis 2003, procédé à des études de l'état des façades et de la toiture, et plus largement de l'état de l'enveloppe. Le constat était alarmant: le bâtiment n'avait, durant toute son existence, jamais bénéficié de travaux clés de conservation des façades en molasse, ni des fenêtres.

Soucieux de diminuer la dégradation croissante des éléments de l'enveloppe, le SIPAL a réalisé la rénovation de la toiture en 2006, selon les critères susmentionnés, en utilisant le financement du crédit cadre décrété en mai 2003 par le Grand Conseil, pour le rattrapage de l'entretien des bâtiments de l'Etat.

Le CHUV ayant prolongé son occupation provisoire jusqu'à ce jour du fait de l'engorgement de la Cité hospitalière, le SIPAL a dû procéder à l'assainissement de l'installation de chauffage à vapeur, équipement originel du bâtiment, afin de garantir des conditions minimales de confort dans le bâtiment. Cette opération, également financée par le crédit cadre précité, constitue une réalisation pérenne pour le bâtiment.

Enfin, depuis 2006, d'autres unités du CHUV ont pris place, toujours provisoirement, dans le bâtiment pour pallier le manque chronique de locaux sur le site du CHUV.

Dans le cadre de la rénovation et la transformation du bâtiment de l'ancienne policlinique (qui prévoit la création d'une plateforme pour l'enseignement et la formation dédiée en premier lieu à la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV), mais également à la Faculté de Biologie et de médecine (FBM) et la formation continue du CHUV), propriété de l'Etat, un montant proportionnel au coût de rénovation est réservé pour l'animation artistique.

## 2. Données générales

---

### 2.1 MAÎTRE DE L'OUVRAGE - ORGANISATEUR

Dans le cadre du chantier de transformation et de rénovation du bâtiment de César-Roux 19, le Canton est tenu d'attribuer une partie du budget à une intervention artistique.

La procédure a été choisie par la Commission d'animation artistique (CoArt) constituée selon le règlement cantonal concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat de Vaud (RAABE, édition du 01.06.2009) et ceci conformément au règlement de 1975.

Une procédure de concours sur invitation a été mise en place afin de choisir le projet à réaliser.

---

### 2.2 ARTISTES INVITÉS

Les dossiers des artistes suivants ont été étudiés par la commission artistique le 22 mars 2012:

Renate Buser BÂLE  
Frédéric Cordier LAUSANNE  
Stephane Dafflon LAUSANNE  
Philippe Decrauzat LAUSANNE  
Sylvie Defraoui VUFFLENS-LE-CHÂTEAU  
Raquel Dias GENÈVE  
Ariane Epars CULLY  
Peter Fischli ZÜRICH  
Lori Hersberger ZÜRICH  
Laurent Kropf LAUSANNE  
Nicolas Party GLASGOW  
Anne-Julie Raccourcier LAUSANNE  
Pipilotti Rist ZÜRICH  
Kilian Rüthemann BÂLE  
Daniel Schlaepfer LAUSANNE  
Georges Schwizgebel GENÈVE  
Patrick Tschudi GENÈVE  
Paul Viaccoz GENÈVE

Suite à la présélection faite sur dossiers, la Commission d'animation artistique a retenu six artistes:

Renate Buser BÂLE  
Frédéric Cordier LAUSANNE  
Philippe Decrauzat LAUSANNE  
Ariane Epars CULLY  
Lori Hersberger ZÜRICH  
Patrick Tschudi GENÈVE

---

### 2.3 OBJET

Il s'agit d'un mandat d'études confié parallèlement à six artistes en vue d'obtenir un concept pour le traitement des parois de la nouvelle cage d'escalier et/ou des éléments constitutifs de la main courante ou du garde corps du bâtiment situé rue César-Roux 19.

---

### 2.4 CALENDRIER

Le calendrier général, donné à titre indicatif, est arrêté comme suit:

Visite du site  
4 mai 2012 (entre 14h00 et 15h00)  
Dernier délai pour les questions  
4 juin 2012  
Réponse aux questions  
29 juin 2012  
Retour des avant-projets  
28 sept 2012  
Présentation des projets à la commission par les candidats,  
Délibération et recommandation d'un projet  
15 octobre 2012  
Jugement  
29 octobre 2012  
Développement du projet  
de novembre 2012 à juin 2013  
Réalisation  
Juin 2013

---

### 2.5 COMPOSITION DU JURY

Présidence:  
Edith Dehant  
Cheffe de projet, architecte,  
section Planification, Projets, Travaux,  
SIPaL - DFIRE

Membres:  
Claude Anne-Marie Matter  
Architecte EPFL, mandataire  
Jean Crotti  
Artiste délégué de la Commission cantonale  
des activités culturelles  
Catherine Borghini Pollier  
Directrice des CITS - CHUV  
Aline Guberan  
Chargée de communication - Hesav

### 3. Jugement

---

#### 3.1 PROJETS REMIS

« Photographie » - Frédéric Cordier  
« Badigeon » - Ariane Epars  
« - » - Patrick Tschudi  
« Out of control » - Philippe Decrauzat  
« De la polyclinique à la grotte » - Renate Buser

Lori Hersberger n'a, en définitive, pas remis de projet.

---

#### 3.2 SÉLECTION

La Commission artistique a apprécié les projets retenus sur la base des critères suivants :

- originalité/qualité du concept proposé;
- prise en compte des espaces et intégration des éléments de décoration existants;
- choix des matériaux;
- économie générale du projet à la réalisation et à l'exploitation;
- faisabilité du projet.



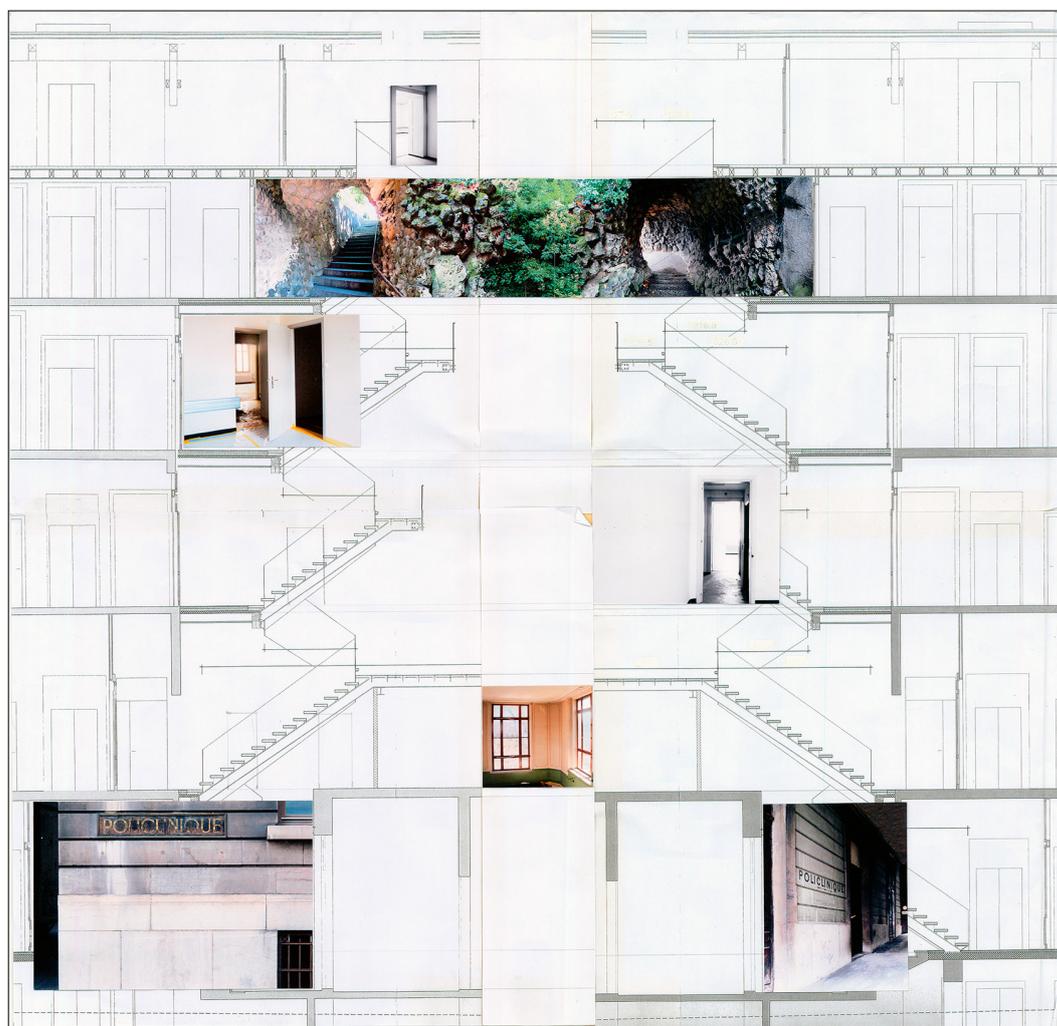
#### 4. Analyse des projets

PROJET LAURÉAT

RENATE BUSER — «DE LA POLICLINIQUE À LA GROTTE»

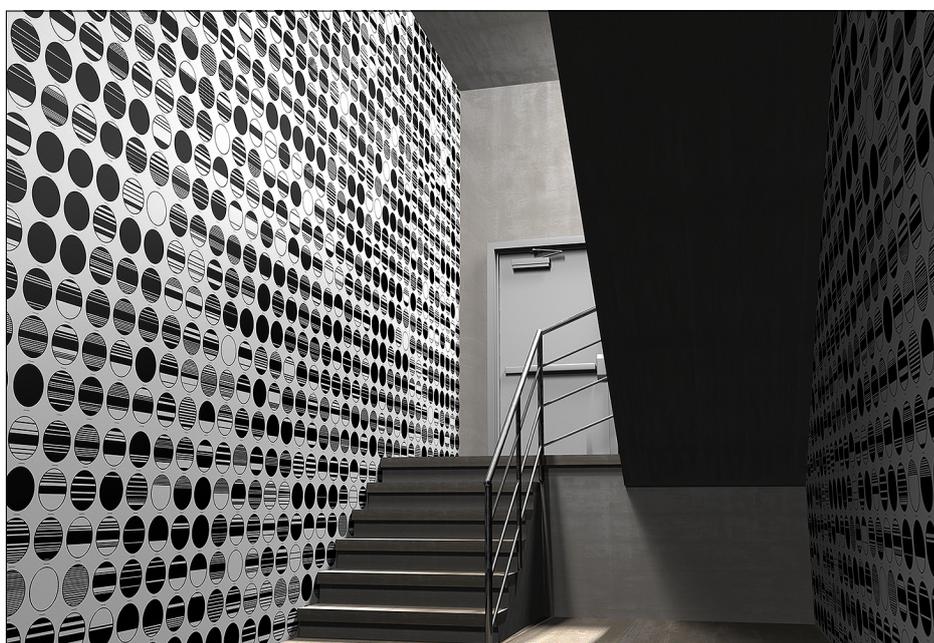
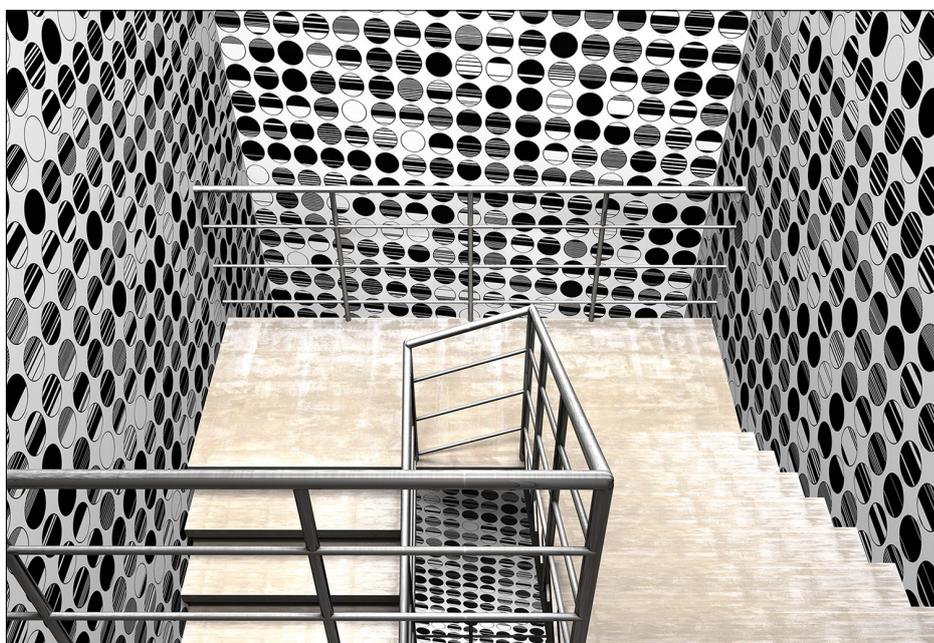
Alors qu'une cage d'escalier semble pour tout le monde être un espace vertical, la maquette montre que cet espace est en fait une succession de plateaux dont la perspective est accentuée par la proportion du couloir. Ce constat ainsi que les réflexions liées à l'interpénétration entre l'intérieur et l'extérieur, entre l'existant et le renové ont séduit les membres du jury.

Le choix du support est encore à vérifier également en fonction de sa conformité vis à vis des normes incendie dans une voie de fuite.



La proposition de papier peint faite est intéressante mais le jury regrette qu'il n'y ait aucune attache au lieu d'intervention; un développement sur l'intégration au site et à ses imperfections. Par exemple, le traitement de l'angle aurait pu apporter une plus value à ce projet en ayant un réel impact sur la spatialité.

La thématique de la lumière reste très formelle et le jury ne comprend pas l'intérêt d'avoir 6000 motifs différents.



#### 4. Analyse des projets

ARIANE EPARS — «BADIGEON»

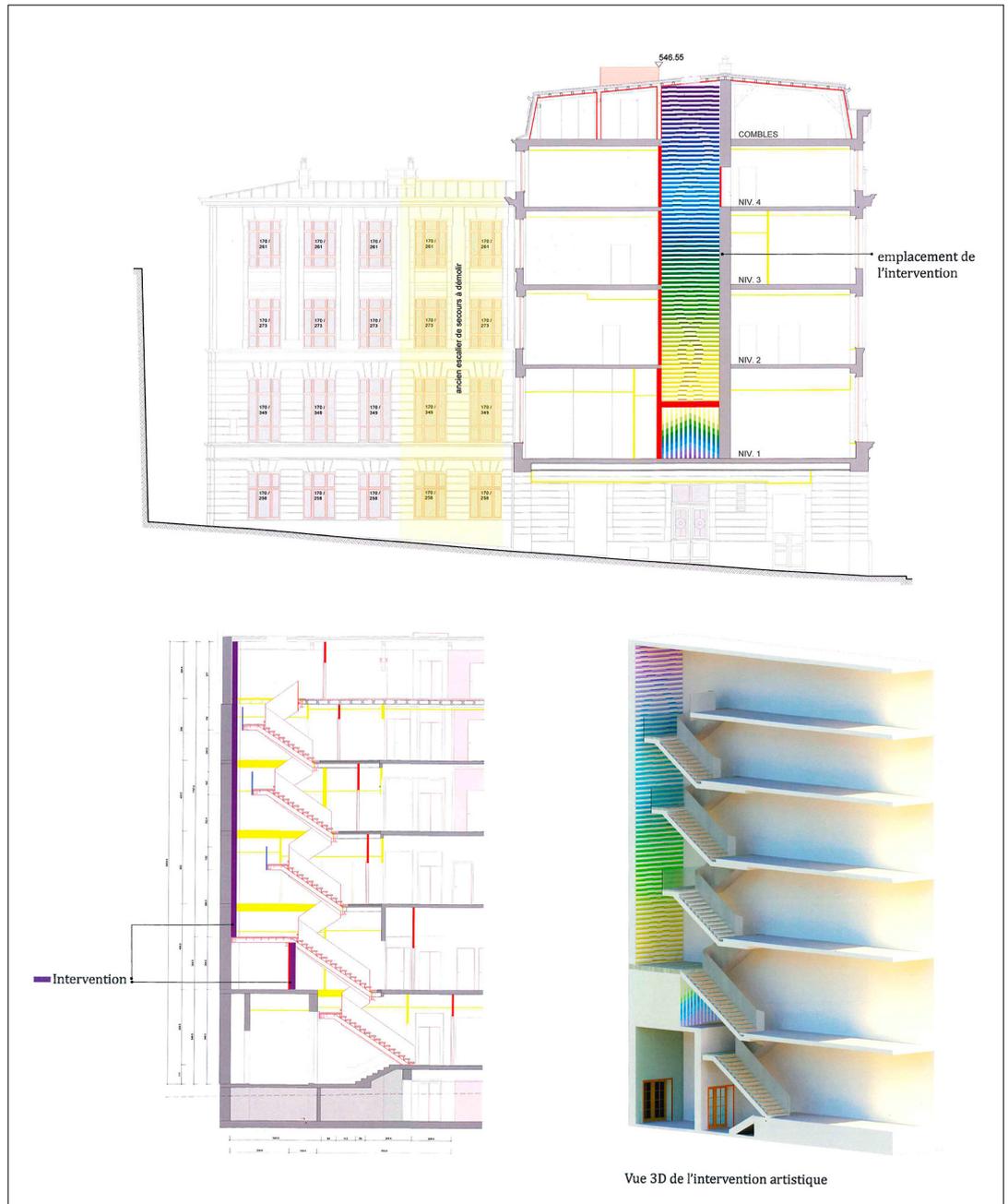
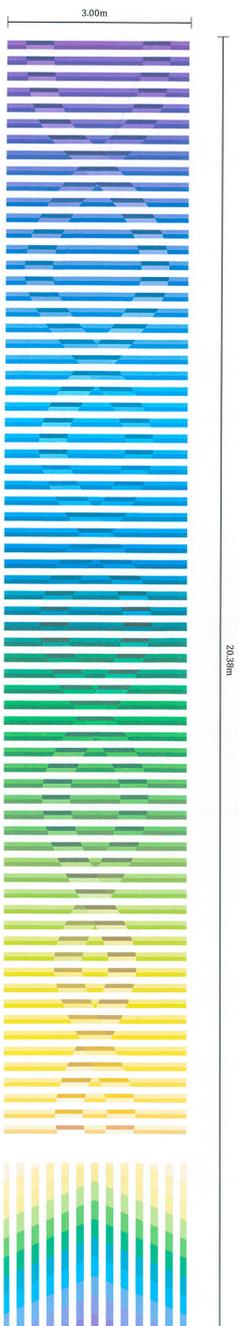
La proposition a été jugée très sensible se fondant dans l'architecture du lieu et mettant en évidence et en valeur la cage d'escalier. L'utilisation de joints négatifs entre les bords de la plaque très nets en regard des arêtes plus ou moins droites des murs existants règle de façon simple la problématique de la régularité des murs. Toutefois, l'intervention dont le minimalisme en fait la qualité se laisse piéger par peut-être une trop grande discrétion.



La transcription du caducée et du logo de HESAV est un peu trop littérale. De plus, le potentiel du concept n'est pas développé: un jeu sur les profondeurs aurait ainsi pu créer des vibrations complémentaires.

La mise en œuvre et la matérialité sont peu crédibles avec l'esprit du lieu. Le principe de fixation n'est pas expliqué.

Enfin le choix du verre acrylique ne semble pas pertinent par rapport à la problématique incendie dans cette voie de fuite.



Vue 3D de l'intervention artistique

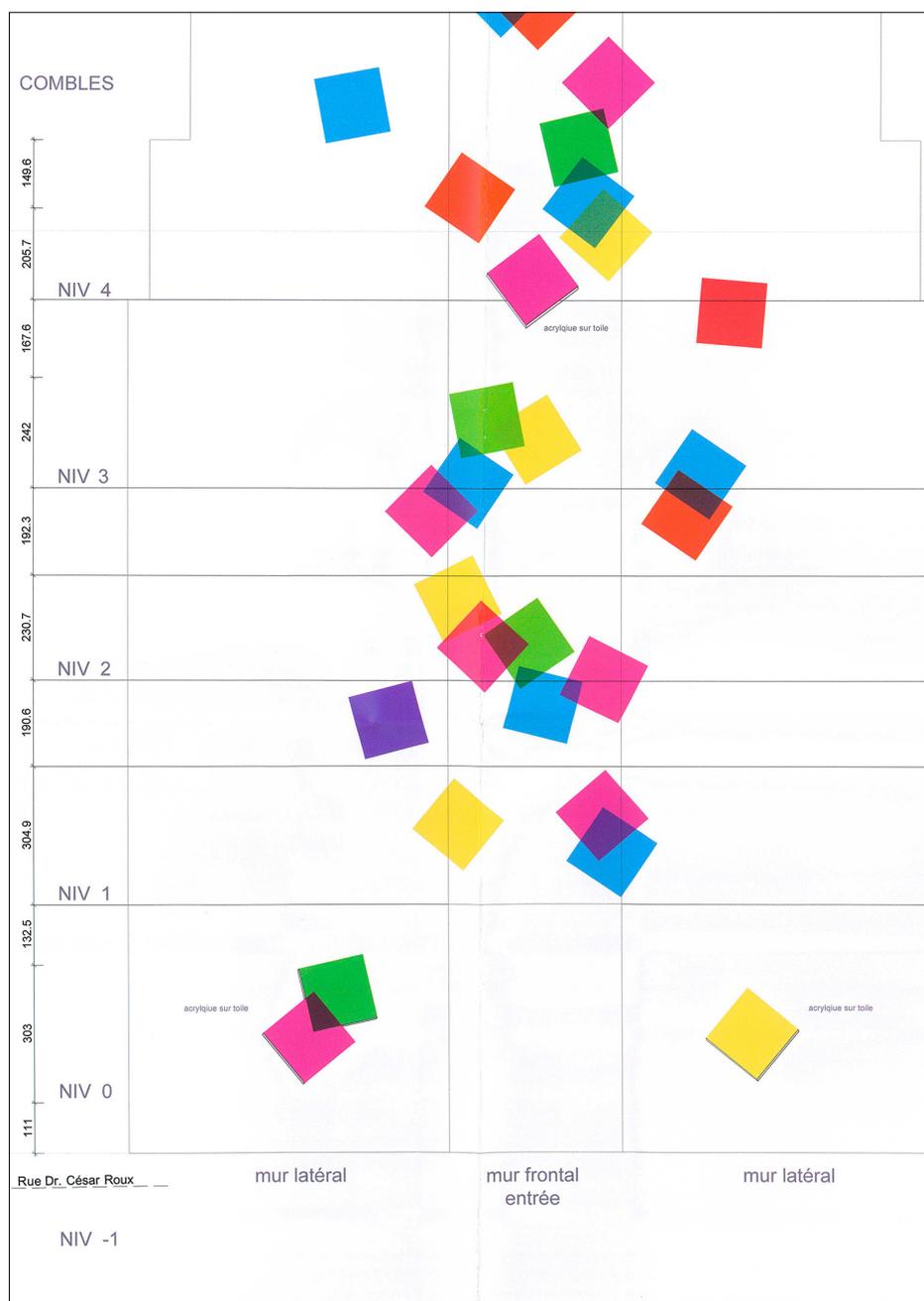
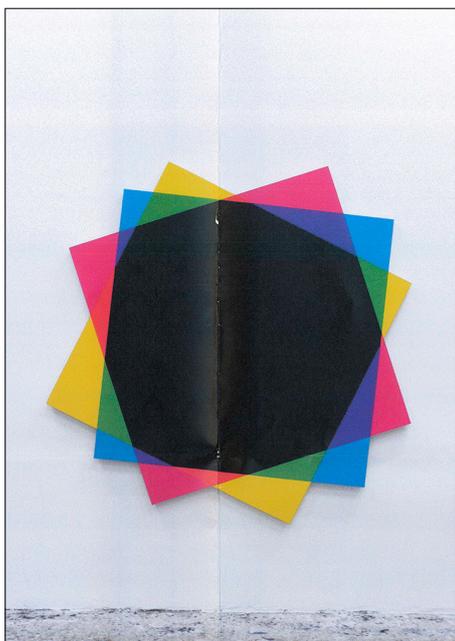
#### 4. Analyse des projets

PHILIPPE DECAUZAT – « OUT OF CONTROL »

La double dynamique, les différences d'épaisseur/de profondeur, le traitement des angles ont été jugés très intéressants par le jury.

Toutefois, l'œuvre très conceptuelle interroge dans ce lieu. Les teintes proposées semblent ne pas tenir compte de l'environnement proche soit des matériaux envisagés pour la future cage d'escalier.

Le fait que l'escalier lui-même ne figure sur aucune des planches de présentation empêche ainsi une bonne lecture de l'œuvre dans l'espace qui lui est imparti et peine à transcrire la double dynamique évoquée.



## **5. Recommandation du Jury**

A l'issue de ses délibérations, le Jury a décidé à l'unanimité de recommander pour la réalisation le projet de:

Mme Renate Buser, Bâle  
auteure de:  
« De la polyclinique à la grotte »

## **6. Conclusions**

Le Jury tient à remercier tous les artistes ayant participé à ce concours sur invitation: il a été très satisfait du haut niveau des rendus et des propositions qui lui ont été soumis.

Ce concours a permis de répondre aux attentes de l'utilisateur et de l'organisateur telles qu'énoncées dans le cahier des charges. En ce sens, l'objectif de la procédure est pleinement atteint.

## 7. Dispositions finales

---

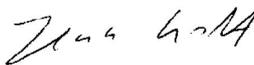
### 7.1 APPROBATION DU RAPPORT ET SIGNATURES

Le présent rapport est approuvé et signé par les membres du jury.

Lausanne, le 15 octobre 2012



**ÉDITH DEHANT**  
PRÉSIDENTE DU JURY  
CHEFFE DE PROJET, ARCHITECTE, SECTION  
MANAGEMENTS DE PROJETS 1 / SIPAL-DFIRE



**JEAN CROTTI**  
ARTISTE, DÉLÉGUÉ DE LA COMMISSION  
CANTONALE DES ACTIVITÉS CULTURELLES



**CLAUDE ANNE-MARIE MATTER**  
ARCHITECTE EPFL, MANDATAIRE



**ALINE GUBERAN**  
CHARGÉE DE COMMUNICATION - HESAV



**CATHERINE BORGHINI-POLLIER**  
DIRECTRICE DES CITS-CHUV

11/2013 – N° 104 ANCIENNE POLICLINIQUE

PUBLICATION DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE  
10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne